



COMITE SYNDICAL
du Syndicat du Bois de l'Aumône
Séance publique du 08 NOVEMBRE 2018 (18h)
à RIOM
Compte-rendu de séance
(pour affichage)

Le 08 novembre 2018 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, au siège du Syndicat du Bois de l'Aumône à RIOM, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MOLINIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Chantal MOULIN est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BAILLY Marie-Christine, BEAUMATIN Monique, BOILEAU François, BOS Pierre, BOUTET Pierre, CERLES Pierre, CHANUDET André, CHRETIEN Jean-Pierre, CORBIN Bruno, DOLAT Gilles, FOURNET Marelyse, GEORGEON Hugues, GIGAULT Jean-Christophe, LABBE Caroline, LAFAYE Patrice, LITWINSKI Noëlle, MARTHELI Bernard, MOLLON Agnès, OTIN Yves, PICHARD Nicole, POTHIER Jean-Paul, RESSOUCHE Bruno, ROUX Thierry, STEPHANT Nicolas, MALTRAIT Anne-Marie, VALLUCHE Roger.

Billom Communauté : BELVERGE André, BERARD Gérard, BORDE Guy, BRUGES Pierre, DOMAS Philippe, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, ROUZAIER Philippe, VARGAS Jean-Michel, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BATISSE Franck, BICARD Christiane, DESSAPTLAROSE Christian, GANSOINAT Roland, GORCE Daniel, GOUYARD Gilles, MOLINIER Jean-Claude, MORIN Christine, RAILLIERE Yves, TIXIER Guy, PEINY Alain, POTIGNAT Jacques.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : FABRE Jean-Louis, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, PEYRONNY Jean-Claude, PORTIER Sébastien, POUZADOUX Jean-Paul, BONNARD -PEYRARD Jacqueline.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BEAL Philippe, BOUSQUET Bernard, DARTOIS Gilles, GALIDIE Charles-Henri, ROBIN Christian, ROZIERE Anne, SAXER Bernard, DUPOUÉ Yannick.

Mond'Arverne Communauté : DAUPHIN Jean-Jacques, MOULIN Chantal.

POUVOIRS : M. CHAUVIN Lionel donne pouvoir à M. DOLAT Gilles (CA RLV)
M. LOCUSSOL Jacques donne pouvoir à M. DAUPHIN Jean-Jacques (Mond'Arverne Communauté)
M. DUCREUX Bernard donne pouvoir à Mme MOULIN Chantal (Mond'Arverne Communauté)

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A la clôture de la séance</i>
Nombre de délégués présents	66	66
Nombre de pouvoirs	3	3
Nombre de suffrages exprimés	69	69

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2018-50 : Validation du schéma directeur de collecte en Porte-à-Porte, Points collectifs et déchèteries 2018-2030

Le Président explique que pour inscrire sa politique de gestion des déchets dans la durée, accompagner les nouveaux comportements des usagers et maîtriser les coûts, le SBA a lancé en 2018 une étude « Schéma Directeur de Collecte » portant sur deux thématiques :

- le schéma directeur de la collecte (déchets ménagers, collecte sélective, biodéchets, emballages fibreux),
- le schéma directeur de la collecte en déchèteries.

Cette étude a permis de dresser le bilan du service de collecte et d'élaborer les grands axes d'évolution envisageables qui ont été présentés aux différents Élus du territoire. Une communication institutionnelle a en effet été réalisée auprès des Présidents des EPCI membres du SBA, des Maires des communes et des délégués titulaires et suppléants :

<i>Conférence des Présidents des EPCI membres du SBA :</i>	3 octobre
<i>Comités Syndicaux du SBA :</i>	6 octobre et 8 novembre
<i>Billom communauté – CC Entre Dore et Allier :</i>	8 octobre
<i>CC Plaine Limagne et CC Combrailles Sioule et Morge :</i>	9 octobre
<i>CA RLV :</i>	22 octobre
<i>Mond'Arverne Communauté :</i>	5 novembre

A l'issue de ces réunions d'information et de concertation, les grandes orientations sont les suivantes :

a) Schéma directeur de la collecte en PAP et PAC (déchets ménagers, collecte sélective, biodéchets, emballages fibreux) :

Il s'agit de fixer les principes d'un schéma directeur des collectes à horizon 2030 afin de répondre aux objectifs fixés par la loi, le plan régional des déchets, la Feuille de Route de l'Economie Circulaire (FREC).

Ce schéma traduit les changements de comportement constatés depuis la mise en place de la nouvelle tarification.

Les orientations générales proposées consistent à :

- Développer la collecte en colonnes (points d'apport collectifs – PAC) 2019-2030 :
 - zones rurales, *un premier test sur Billom communauté en 2019 ;*
 - habitat collectif, gros lotissements et centres urbains ;
 - test de la collecte fibreux en parallèle du déploiement de la collecte en PAC (2019).
- Généraliser la collecte C 0,5 (tous les 15 jours pour les ordures ménagères) 2019-2021 : Cela consiste à alterner la collecte des ordures ménagères une semaine et la collecte sélective une autre semaine. La mise en place d'une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours est proposée à partir de 2019, échelonné sur 3 ans, après un délai nécessaire pour informer des changements induits.
1^{ère} phase : Billom Communauté (hors Billom et Vertaizon) – CC Entre Dore et Allier (hors Lezoux) – CC Plaine Limagne
- Développer des solutions de séparation à la source des bio-déchets en généralisant le compostage individuel et collectif et en proposant une collecte des bio-déchets (2019-2024) :
 - en apport volontaire sur les secteurs urbains et péri-urbains (*1^{ère} phase test en 2019 sur les communes de Veyre-Monton et Les Martres de Veyre*),
 - ailleurs : inciter au compostage individuel et organisation service de compostage partagé en zones habitat dense.

b) Schéma directeur de la collecte en déchèteries :

Il s'agit de fixer les principes d'un schéma directeur de la collecte en déchèteries à horizon 2030 afin :

- de répondre aux obligations de réduction des déchets à la source, de réemploi, de récupération de la matière pour la valoriser et, si possible, en proximité dans le cadre du développement de l'économie circulaire de proximité ;
- de réduire la quantité des déchets à enfouir (réduire de moitié les déchets enfouis ou traiter).

Afin de permettre davantage de valorisation et de réemploi, le Syndicat se doit de rechercher des solutions de collecte des matières déposées en déchèterie avec pour objectifs sur la période 2019 – 2030 de :

- créer et transformer progressivement les déchèteries actuelles en un réseau de **pôles de valorisation** (avec ou sans espace de réemploi) et la possibilité de trier un maximum de flux, jusqu'à plus de 30 flux, en se rapprochant des bassins de vie (2019-2030),
- créer en proximité un réseau d'**éco-points**, *1^{ère} phase 2019 sur la commune de RANDAN*,
- signer des conventions avec d'autres collectivités en limite de territoire (2019),
- lancer un appel à projet pour une **ressourcerie** sur le bassin urbain de Riom (2020).

Afin de valoriser localement les déchets verts, il est proposé de :

- créer des « **végéteries** » sur les pôles de valorisation et éco-points (2019 -2030),
- accompagner les communes souhaitant créer des plateformes de déchets verts,
- proposer un service de broyage pour les plateformes communales et au-delà d'un certain volume aux particuliers.

Le schéma directeur est une vision à 30 ans, il s'agit d'une prospective afin d'anticiper les mouvements de population. L'ensemble des investissements proposés représente sur la durée un budget de 14,8 millions d'euros pour transformer nos installations.

Le Président invite l'assemblée délibérante à valider les grands principes du plan d'actions 2018-2030, incluant les évolutions possibles de la collecte en proximité (PAP et PAC) et en déchèteries, qui a été présentée au cours de la séance.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

- à l'unanimité sur le schéma directeur de la collecte en PAP et PAC
- à 67 voix pour et 2 abstentions sur le schéma directeur de la collecte en déchèteries

Article 1 : **PREND ACTE** de la présentation de l'étude « Schéma Directeur de Collecte » portant sur deux thématiques : le schéma directeur de la collecte (déchets ménagers, collecte sélective, biodéchets, emballages fibreux) et le schéma directeur de la collecte en déchèteries.

Article 2 : **VALIDE** le schéma directeur de collecte en Porte-à-Porte, Points collectifs et déchèteries pour la période 2018 - 2030.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.